

Seul le texte prononcé fait foi

Rencontre avec la presse

Lausanne, 1^{er} avril 2009

Intervention de M. Pascal Broulis Président du Conseil d'Etat

Mesdames, Messieurs,

Réfléchir à l'attitude d'un gouvernement en période de crise est évidemment un exercice périlleux.

Il n'existe pas de bréviaire en la matière.

Aucune crise n'est vraiment comparable avec une autre, et il faut continuellement repenser son action dans un cadre inédit, rétif aux comparaisons hâtives.

Il s'agit donc d'un constant travail sans filet.

Si aucune règle préétablie ne peut nous aider, il n'en demeure pas moins que certains principes de base doivent être respectés.

J'en vois en tout cas deux. Il convient d'abord, dans la tourmente qui peut attiser la panique, de garder son calme ;

il faut oser ne jamais perdre de vue qu'une mesure, peut-être salutaire a priori, peut avoir des effets graves à long terme.

De ce premier principe, il en découle un second, qui implique de penser, dans la tempête encore, à l'après-crise, souvent plus sournoise encore que la crise elle-même.

Je reviens au premier principe que j'ai énoncé.

Ce principe veut que ceux qui sont aux commandes fassent preuve de toute la lucidité voulue.

Ainsi, lorsque la crise frappe, il est bien sûr nécessaire de prendre des mesures d'urgence.

En cas de crise économique, on peut appeler cela « plan de relance ».

A l'échelle d'un canton et en connaissant la marge de manœuvre de ses autorités, il me paraît d'ailleurs plus juste de désigner l'action des pouvoirs publics sous le nom de « dispositif de crise », « de soutien », « de développement », « d'encouragement », « de promotion » ou « de priorisation ».

Avec la dose d'humilité que commande la vision d'un système financier et économique profondément ébranlé bien au-delà de nos frontières.

Le Conseil fédéral a annoncé ses programmes ; le Conseil fera part du sien demain.

Mais ce type de « dispositif » doit obéir à un certain nombre de contraintes. Vouloir appuyer une économie en grande difficulté, pour garder cet exemple, au plus grand mépris des réalités budgétaires peut s'avérer suicidaire à terme.

D'où le calme, du côté des gouvernants, que j'appelle de mes vœux.

Le canton de Vaud a expérimenté les désastres qu'a pu provoquer une situation financière non maîtrisée :

la longue crise des années 90 en a été durablement prolongée.

Mais la prudence est d'autant plus recommandée que, sans elle, on risque de confondre moralisme et réalisme : un mal peut-être pire pour un gouvernement confronté à la crise.

La morale exige souvent du politique qu'il agisse, même fébrilement, pour répandre un bien en général plus apparent qu'authentique.

De son côté, la réalité commande une analyse froide des faits.

Ce conflit se trouve au cœur de la politique elle-même.

Le Conseil d'Etat le sait bien et s'est préparé à ne pas devoir agir sous le coup de la précipitation.

Il s'y est préparé en essayant de ne pas se trouver pris brutalement au dépourvu à un moment donné de la crise :

ainsi, face aux signes avant-coureurs de la crise, il a entendu divers experts quant aux perspectives économiques et financières ;

ainsi, il s'est fait le précurseur en matière de coordination intercantonale en un temps si dur ;

ainsi, le processus budgétaire 2009 a été mené avec à l'esprit une série d'indicateurs globaux et locaux montrant bien la rapide détérioration de la situation ; une vision anticyclique a pu être dégagée.

Cette veille active a permis au gouvernement vaudois de cibler au mieux son action, qui sera donc communiquée demain.

Mais, comme je l'ai dit, un gouvernement se doit toutefois de dépasser ce conflit entre moralisme et réalisme.

Il doit se tenir à une vision plus large des choses, quoi qu'il advienne.

J'en viens ainsi au second principe que je souhaitais brièvement développer devant vous.

Il s'agit de la nécessité pour ceux qui gouvernent de faire preuve non seulement de calme, mais aussi d'anticipation.

L'après-crise se prépare durant la crise elle-même, disais-je tout à l'heure.

C'est en effet en cette période qu'il est urgent de se projeter dans le futur et d'essayer de comprendre ce que la crise va modifier, voire bouleverser.

Et il ne fait aucun doute, dans mon esprit, que notre système étatique ne sortira pas totalement indemne de la présente crise.

L'occasion s'offre ainsi à nous de penser les dysfonctionnements qui ont pu contribuer, directement ou indirectement, à la débâcle à laquelle on assiste.

Adopter une vision plus large invite donc à reconsidérer les lois, les normes, les revendications les plus diverses qui se sont accumulés au fil du temps.

C'est affronter la relecture d'un système politique et juridique qui a tout absorbé, au point de devenir illisible et de laisser libre cours à de nombreuses contradictions.

Je n'en ferai pas l'inventaire ici. Mais il faut admettre que la crise, financière et économique, est aussi une crise de société, une crise que l'on peut qualifier de structurelle.

Un exemple. Les gens ont de plus en plus peur mais, en même temps, n'ont jamais été aussi jaloux de leur liberté, sous toutes ses formes.

Peut-on durablement continuer à penser la vie en société sans se pencher sur cette antinomie, qui devrait concerner tous les partis ?

Je n'ai pas de réponse toute faite à ce genre de questionnement.

Je crois en revanche que le gouvernement doit inviter les gens à s'interroger, afin que la crise serve réellement à purger notre monde de contradictions par trop envahissantes.

A cet égard, si j'ouvre une parenthèse en lien avec ce questionnement sur notre avenir, c'est pour vous dire que le Conseil d'Etat entend tirer le meilleur parti de l'organe de prospective qu'il a mis sur pied à fin 2008.

Il attend de cette démarche novatrice des connaissances plus précises sur les évolutions qui marqueront en profondeur notre société sur le long terme.

En réunissant des compétences issues du monde public, des hautes écoles et d'autres milieux, il s'est donné des moyens supplémentaires pour trouver les meilleures réponses possibles, et pour guider les choix qui façonneront eux aussi le canton de demain.

Nous nous intéresserons aussi aux tendances lourdes qui caractérisent nos sociétés, pour en tirer les justes enseignements.

Je pense notamment au vieillissement de la population, à la diminution du nombre de places de travail, à l'accessibilité aux soins et leur coût, à l'écart entre riches et pauvres et à l'accessibilité à la formation, à l'éducation, aux technologies modernes.

Mesdames, Messieurs, permettez-moi de conclure.

Savoir raison garder et oser penser à l'après est particulièrement indispensable dans notre système helvétique.

Notre démocratie a fait de la lenteur une vertu et, par sa capacité de donner à chacun la parole, s'est toujours révélé un formidable créateur de confiance, de cohérence et de cohésion.

La crise ne doit pas entamer ce potentiel ; je m'y refuserai toujours.

Le système suisse ne retrouvera ses équilibres, si subtils et précaires, qu'à travers ses rituels consensuels, qu'ils plaisent ou non.

La Suisse se sortira de la crise grâce au sens du compromis qui caractérise son histoire.

Penser à l'après-crise, c'est ainsi assurer les bases du retour à notre prospérité, malgré la crise actuelle et ses effets collatéraux, au nom de la garantie de la paix sociale.

Je vous remercie de votre attention.